

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

96-118 DU 6 MARS 1996
DECRET N° /MTETSS/DGFP/DGCA/SAV.

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1994 de certains Ingénieurs d'Agriculture des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture), en tête : MAKOSSO René.

(/IS/S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
Vu le Décret n° 60/90 du 03 Mars 1960 fixant le Statut Commun des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;
Vu le Décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 95/026 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 95/032 du 02 Février 1995 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
Vu la Lettre n° 1506 du 05 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 09 Août 1995.

DECRETE :

.../...

Article 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement à deux (2) ans au titre de l'année 1994, pour le 1er échelon du grade supérieur, certains Ingénieurs d'Agriculture des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) dont les noms et prénoms suivent :

INGENIEURS EN CHEF D'AGRICULTURE

MAKOSSO (René)	BRAZZAVILLE
DANDOU Georgette	BRAZZAVILLE
ECKOUNDA OPOMBO Bernard	BRAZZAVILLE
MASSAMBA Joseph	BRAZZAVILLE
IKONGA Paul	BRAZZAVILLE
GAMBA NZABA Dieudonné	BRAZZAVILLE
KOUNKOU Ange	POINTE NOIRE

Article 2 : Le présent Décret sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel de la République du Congo et ~~communiqué partout où besoin sera~~.

Brazzaville, le 6 Mars 1996

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de
la Fonction Publique et
de la Sécurité Sociale,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre
de l'Economie et des Finances, chargé
du budget et de la coordination des
régies,

- Professeur Anatole TSOMAMBET.-

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage, des Eaux et Forêts
et de la Pêche,

Jean Prosper KOYO.

Luc Daniel Adamo MATETA.

AMPLIATIONS :

JORC.....1	CRF.....1
SGG/BC.....1	ARCHIVES.....1
DGFP/DGCA.....2	INTERESSES.....21/71
DGB.....1	
DGCF.....1	
MAE/DMAFP/DOS.21	
BST/STAT/DGCA..2	